

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix-sept Janvier  
à dix-sept heures trente

Cotisations 2001

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0101/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE, FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

T A R I F S		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
Année scolaire 2001/2002				
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	1 430 F (216 €)	2 919 F (443 €)	3 470 F (529 €)
* B	COURS COLLECTIFS ENFANTS : 879 F (134 €) ou Instrument supplément		D PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 1 430 F (216 €)	
C	Atelier Vocal ou Atelier supplémen.	551 F (84 €)	Des frais de dossier d'un montant de 164 F soit 25 Euros sont à ajouter à la cotisation.	

\* Tarif Etudiant : 70% du tarif adulte.

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...

Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers

Tarif des prêts d'instrument : 492 F soit 75 Euros pour la 1ère année et de 715 F soit 109 Euros pour la 2ème année.

COMMUNES : 2 040 F par an et par enfant inscrit en janvier 2001.

(311 Euros) 2 040 F par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

